



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 23 mai 2017
19 heures 00

GF/EG

N° 002139

Affaires Culturelles -
Demande de
subvention auprès de
la DRAC pour l'achat
de DVD et de CD pour
la médiathèque
(troisième tranche).

Affiché le :

Le mardi 23 mai 2017 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 17 mai 2017, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint)

ABSENTS :

La séance est ouverte, M. Frédéric SACCO est nommé Secrétaire.

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

En janvier 2012, la ville était initiatrice d'une rencontre avec les responsables volontaires des médiathèques du Pays d'APT. En 2014, il était décidé de mutualiser les fichiers de sept bibliothèques ou médiathèques (Apt, Bonnieux, Goult, Lacoste, Murs, Saint-Saturnin et Roussillon) afin que chaque abonné de chaque équipement puisse profiter de l'ensemble des ouvrages disponibles.

L'harmonisation des tarifs d'abonnement de ces équipements a été effective au 1^{er} janvier 2015 et la médiathèque d'Apt a intégré le réseau des médiathèques le 1^{er} juillet 2015.

Pour soutenir cette initiative, la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) à travers son conseiller au livre et à la lecture s'est engagée à subventionner les futures acquisitions de DVD (cinéma) et de CD (musique) à hauteur de 80 % en lieu et place de 50% hors taxes et ce sur les trois années 2015-2016 et 2017.

La présente délibération concerne donc la troisième tranche de subvention pour l'année 2017. La somme totale des propositions d'acquisitions sera de 18 000 €TTC (dix-huit mille) soit 15 000 €HT (quinze mille). La demande de subvention à 80 % s'élève donc à 12 000 € et la part restant à la charge de la ville à 3.000 €(trois mille).

Ces recettes seront versées au budget d'investissement de la ville et les dépenses sont inscrites, au budget primitif, à hauteur à ce même budget d'investissement.

LE CONSEIL À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT l'intégration de la Médiathèque au réseau des médiathèques du Pays d'Apt.

CONSIDÉRANT la proposition de la DRAC de subventionner dans le cadre de l'acquisition de documents tous supports l'achat de DVD et CD à hauteur de 80% de la somme hors taxe.

APPROUVE la demande de subvention auprès de la DRAC pour l'achat de DVD et CD.

DIT que les dépenses et les recettes sont inscrites au budget 2017, section investissement, programme 6300.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI